

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL de la  
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ**

Département de l'Oise

Séance ordinaire du 05 décembre 2023 à 19h

Nombre de membres	
- effectif légal	11
- en exercice	11
- présents : 09	
- pouvoirs : 02	
- suffrages exprimés : 11	
Date de convocation	
29/11/2023	
Date d'affichage	
29/11/2023	

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LEPINE. BOURDON. GOBET. DANGRÉAUX. VERNEY. DUVAL. VIGOGNE. PARÉDÈS. BONICHOT

Absents(es) excuses(ées) : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. BOURDON - M. LEGRAND qui donne pouvoir à M. LÉPINE

Secrétaire de séance : Mme France DANGRÉAUX

**6/2023/05 : REVERSEMENT DES RETENUES CNRACL à Mme PAGE-BUATOIS  
SUITE AU REMBOURSEMENT DE LA CNRACL**

Le Conseil Municipal sur délibération 6/2023/05 a crédité le compte 6470 pour le remboursement des retenues reversées par la CNRACL sur un différentiel d'heures entre 2020 et 2022 par Mme Claire PAGE-BUATOIS.

Il convient donc de lui reverser ces sommes suivant le détail annexé soit 1 497.02 € au titre des années 2020, 2021 et 2022.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'état liquidatif afin de procéder au remboursement de la somme de 1 497.02 €.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme  
Le Maire  
M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)